



Frontignan, le 10 avril 2016

## **Compte rendu du Conseil d'Administration du 7avril 2016**

**Présents :** R. Casses, G. Chaput, P. Fontaine, G. Forner, F. Herrera, R. Tant, D. Tsouladzé

**Absents excusés :** D. Coquery, C. Robquin

**Début de la réunion :** 17 h 30

### **Ordre du jour :**

#### **1- Approbation du compte rendu de CA du 7.03.2016**

Aucune remarque n'étant formulée par les membres du CA avant sa diffusion, le compte rendu est validé.

#### **2- Élection des membres du bureau de l'association**

Suite à l'Assemblée Générale qui a reconduit les membres du bureau et du Conseil d'Administration sortants, le secrétaire demande à ceux-ci s'ils reconduisent leurs mandats aux postes qu'ils occupaient. Chacun d'eux confirme sa volonté de prolonger cette délégation pour les deux ans de mandature qui suivent. Les conseillers expriment leurs approbations et renouvellent leur confiance au nouveau bureau qui se compose de :

- Président : Gérard Chaput
- Vice-président : Georges Forner
- Secrétaire : Francis Herrera
- Secrétaire adjoint : Christian Robquin
- Trésorier : René Casses

#### **3- Bilan de l'Assemblée Générale de l'association**

Un point est fait par l'ensemble des conseillers sur cette Assemblée Générale. René Casses au nom des membres du conseil exprime la satisfaction d'ensemble pour le bon déroulement de cette assemblée. Que ce soit du point de vue présence des adhérents, présentation et débats, celle-ci a été de bonne tenue. Il indique également l'arrivée de nouveaux cotisants. Pour terminer, les conseillers remercient le bureau pour le travail réalisé.



Une partie de l'assemblée lors de la présentation des activités de l'association

#### **4- Commission de Suivi de Site (CSS) de l'incinérateur de Sète (UVE)**

À cette CSS, ARZF sera représentée par Pascal Fontaine et René Casses. Elle est prévue le 17 de ce mois et a fait l'objet d'un projet de questions préparé par nos représentants et le Président Gérard Chaput.

Un temps est consacré à l'étude de celles-ci. Après approbation des conseillers sur cette série de sujets, il est décidé de les adresser dans les délais nécessaires au service de Thau Agglo responsable du secrétariat de la CSS UVE pour obtenir et débattre des réponses en séance de concertation du site de l'incinérateur." (voir annexe)

#### **5- Sujets divers**

- Cas de la famille Boulet

Suite à l'intervention de Madame Boulet lors de cette AG, une délibération des membres du conseil sur ce sujet a lieu. Il est convenu d'adresser un courrier à la mairie pour demander des explications sur le traitement de ce dossier dont aucun document officiel ne lui a été fourni concernant le délaissement de son habitation.

- Terrain Exxon Mobil

Un rendez-vous sera programmé pour rencontrer un adhérent souhaitant faire réaliser des analyses de pollution sur sa parcelle afin d'identifier le niveau de pollution.

Un courrier sera également adressé à la DREAL afin d'obtenir des informations sur les analyses faites ou à faire sur les terrains des riverains.

La séance est levée à 19 h 30.

*Prochaine réunion : le 2 mai*

Le secrétaire  
F. Herrera

## ANNEXE : Questions soumises pour la CSS du 17 avril 2015

1 - Compte-tenu des projets d'extensions urbaines :

- de l'entrée-est de la ville de Sète à l'horizon 2025 - 2035 (+ 8 000 habitants)

- de Frontignan (terrains Lafarge + Hierles)

- de Balaruc (futur triangle économique industriel touristique et de loisirs),

✓ *Quel est l'état des réflexions et des études en cours, sur le déplacement de l'actuel incinérateur, datant de 1992, et situé dans cette zone urbaine ?*

✓ *Quelles seraient les nouvelles techniques envisagées dans ce cas ?*

2 - *Thau Agglo peut-il fournir une actualisation des données en pourcentages, fournies en 2015, concernant la production et le traitement des ordures ménagères, d'activités économiques et industrielles sur le territoire ?*

*(incinération + recyclage + compostage + stockage en décharges + récupération...)*

3 - Après analyse des conséquences des pics de pollution après chaque redémarrage de l'installation :

✓ *L'objectif de ne pas avoir d'autres arrêts que les deux prévus pour l'entretien peut-il être fixé, tenu et par quels moyens ?*

4 - *Quel est l'état de vétusté de l'installation d'incinération au vu des points de défaillances constatés en cours de l'année 2015 ?*

5 - *Quelle est la nature de l'investissement réalisé en 2015 par l'agglo ? :*

*(travaux sur l'incinérateur « achevés » d'un montant de 1,8 M € HT - Hors réseau vapeur SAIPOL)*

6 - 4,4 M d'€ ont été investis pour alimenter Saipol en vapeur :

✓ *Quelles garanties a-t-on obtenues de cet industriel pour que cet investissement ne serve pas à polluer davantage ?*

7 - Les conclusions figurant sur le journal n° 33 de l'Agglo en page 5 du 11/12 2015 qui indique: « les émissions de la cheminée de l'UVE sont inférieures aux seuils réglementaires et le suivi annuel de retombées ne montre pas d'influence de l' UVE sur son environnement »

Depuis notre participation à la CSS 2015, ARZF juge ces conclusions très insuffisantes car :

a - Les degrés d'exposition sont donnés pour des résultats isolés à la seule zone « d'influence » de l'UVE.

b - Les seuils de précaution liés au cumul des pollutions sur les 24 années de fonctionnement de l'UVE sont sous-estimés.

c - Les effets à retardement, même à dose infinitésimale, des produits chimiques dangereux n'ont pas fait l'objet d'études épidémiologiques à notre connaissance.

✓ *Quelles mesures pratiques concernant la toxicité chronique (longue durée) ont été prises et quel bilan tiré, suite à l'alerte de l'ARS sur la contamination alimentaire des productions potagères des jardins situés au pied de l'UVE ?*

8 - Il nous paraît important que le travail d'analyse et de suivi, réalisé pour chaque unité industrielle, soit également fait à l'échelle de l'agglomération.

Étant donné la concentration d'activités polluantes sur ce secteur, il importe d'additionner toutes les émissions produites. C'est ce total qui devra être comparé aux seuils admissibles.

✓ *Si ce travail a déjà été fait, peut-il être communiqué ?*

9 - *L'évolution réglementaire concernant les particules fines (de PM 10 à PM 2,5), notamment la publication du « BREF incinération » est-elle effective en 2016 ? et si c'est le cas quelles évolutions sont attendues en matière de mise en conformité des incinérateurs ?*

10 - *Un retour d'expérience est-il réalisé par AIR-LR qui a équipé en 2014 l'incinérateur de Lunel d'un dispositif permettant de mesurer les concentrations de particules en suspension dans l'atmosphère ? Cette équipement ne devrait-il pas faire l'objet d'une demande similaire pour celui de Sète ?*

11 - *Pourquoi n'y a-t-il pas eu de contrôle inopiné en 2015, au niveau des cartouches dioxines furanes ? (Celui-ci effectué par SOCOTEC analysé par Eurofins en novembre 2014 avait mis en évidence des résultats deux fois plus importants que les mesures mensuelles réalisées en contrôle continu à la même période).*

12 - Sur le site IREP mis à jour le 26 11 2015 figurent les volumes de prélèvements d'eau sur le réseau de la ville de Sète :

> 487 000 m<sup>3</sup>/an en 2012

> 377 000 m<sup>3</sup>/an en 2013

> 298 000 m<sup>3</sup>/an en 2014

(en baisse très sensible).

- ✓ *quels sont les volumes d'eau prélevés de 2015 et pourquoi ne figurent-ils sur le bilan d'activité de 2015 ?*